

Le concours des familles dans l'éveil des vocations

Publié le 27 juillet 2022
4 minutes

Instruments et coopérateurs de la Providence, le père et la mère doivent avoir une foi profonde et raisonnée dans la grandeur, la dignité transcendante, la force divine du sacerdoce.

La coopération des parents est tout à fait dans l'ordre pour l'étude et la détermination d'un état de vie, qu'il s'agisse d'un état ordinaire ou d'un état plus spécial et plus saint. Il est conforme à la loi naturelle qu'ils distribuent autour d'eux les conseils de leur expérience et de leur affection. Cette coopération a son rôle dans la recherche, l'éveil, la culture des dispositions naissantes. Instruments et coopérateurs de la Providence, le père et la mère doivent avoir une foi profonde et raisonnée dans la grandeur, la dignité transcendante, la force divine du sacerdoce et savoir apprécier l'honneur qu'il leur vaut en pénétrant chez eux.

Leur premier devoir est de présider avec délicatesse à l'éveil des désirs qui se manifestent et d'en favoriser le développement. Qu'ils imitent avec foi ces parents qui vinrent à la rencontre de Jésus aux frontières de la Judée, sur la rive droite du Jourdain, rangeant leurs enfants sur son passage, afin qu'il daignât leur imposer les mains. Jésus prit dans ses bras ces êtres pleins d'innocence et de candeur, leur mit la main sur la tête, pour les bénir et comme pour les faire siens.

D'ordinaire, une détermination de cette nature ne se manifeste pas d'un seul coup, dans toute son étendue, elle se découvre peu à peu. Dieu sème des aptitudes au sacerdoce, et il appartient aux parents de seconder les desseins de Dieu.

Saint Gaudence, évêque de Brescia, le disait déjà vers la fin du quatrième siècle : « *Les parents, sans doute, ne peuvent pas commander à leurs enfants un état qui implique la continence perpétuelle, car ce ne peut être que l'effet d'une détermination volontaire ; mais ils peuvent nourrir et diriger la volonté dans le sens de ce qui est meilleur ; à cette fin, ils doivent avertir, exhorter, favoriser, se montrer plus désireux d'engager leurs fils à Dieu qu'au siècle, de telle sorte qu'ils fournissent en la personne de quelques-uns de leurs proches, incorporés à l'ordre du clergé, de dignes ministres de l'autel, car il est écrit : Bienheureux qui a sa descendance en Sion, et des membres de sa maison en Jérusalem !* »

Le concours des familles entre dans l'économie des préparations providentielles et devient un adjuvant du plan divin.

Il appartient à la mère chrétienne d'exercer un rôle prépondérant dans ce mystère des prévenances merveilleuses du Ciel. Son autorité s'insinue doucement dans le cœur de l'enfant et travaille de concert avec les influences secrètes de la grâce. Tout le long des siècles de foi, les femmes de piété et de haute vertu, qui ont été la gloire des foyers chrétiens, n'ont pas cru engendrer des vocations forcées, en invitant leurs fils, à comprendre la beauté de l'appel au sacerdoce et à diriger le regard de leurs âmes vers cet idéal.

La grande erreur de notre temps, écrivait le cardinal Pie, est que la vocation ecclésiastique, au lieu d'être encouragée et préconisée, doit être de prime abord contredite et combattue : si bien qu'à force de les éprouver, on tue ordinairement les vocations qui ne sont pas de celles qu'une force transcendante d'en haut fait triompher de tous les obstacles.

[R.P. Le Floch, *Les élites et le sacerdoce*, p. 33-37, Extraits]

Source : fsspx.ch